Communiqué AUTONOME

Villeneuve-Loubet, le 28 juillet 2021

EN REPONSE AU TRIPTYQUE
MENACE, CHANTAGE ET REPRESSION :
NOUS EXIGEONS DE LA RECONNAISSANCE !!!

Un cran de plus a été atteint dans la mise en place de mesures liberticides et dans l'absence de reconnaissance envers notre profession. Jusqu'à quand pourrons-nous encore faire preuve de courage et de dévouement au regard du mépris et du manque de considération du gouvernement à notre égard ?

- Après nous avoir envoyé sans protection lutter contre ce virus,
- Après nous avoir écarté du dispositif *Autorisation Spéciale d'Absence* lié au plan de continuité de service mis en place par toutes les collectivités et s'adressant aux fonctionnaires,
- Après avoir modifié notre temps de travail en limitant considérablement nos temps de repos,
- Après nous avoir demandé de travailler, tout en étant contaminé à la COVID-19,
- Et après nous avoir contraint à participer à la campagne de vaccination….

… vous nous obligez désormais à nous faire vacciner sous peine de sanctions, tentant vainement d'instaurer une scission entre vaccinés et non vaccinés au sein de notre corporation ! C'est inacceptable !

Pourtant, nous le répétons : nous ne sommes pas contre la vaccination ! Mais, une fois encore, vous nous imposez de nouvelles contraintes, sans dialogue, sans avis et sans accompagnement.

Il est temps que cela cesse !!!

Nous n'avons jamais demandé à être assimilés aux personnels soignants, transporteurs sanitaires et de soins d'urgence imposés par les manquements du Samu et malheureusement accentués par la loi Matras.

En revanche et conformément à vos dires, Mesdames et Messieurs, Membres du Gouvernement et Parlementaires, *« les acteurs incontournables du service public de secours »* que nous sommes, exigeons de bénéficier des avancées statutaires et sociales de nos collègues soignants !!!

Nous voulons :

- **Les mêmes dispositions en matière de temps de travail, mettant fin à l'équivalence et instaurant l'heure pour l'heure dans le respect de la santé et de la sécurité,**
- **Les mêmes dispositions en matière de cotisation et sur cotisation des retraites,**
- **La même revalorisation de carrières en catégorie B pour les sapeurs-pompiers qui exercent des missions de secours à personne,**
- **Les mêmes conditions d'octroi de la prime COVID.**

Cette fois, il ne va pas falloir vous contenter de nous appliquer uniquement les mesures coercitives ! Car, oui, Mesdames et Messieurs, membres du Gouvernement et Parlementaires, la reconnaissance a toute sa place dans l'exercice de notre profession au service du Service Public de Secours !

Chose promise : les Autonomes s'engageront prochainement dans un conflit social majeur !

Les Autonomes
S'ENGAGER À VOS CÔTÉS...
RÉUSSIR ENSEMBLE !

FEDERATION AUTONOME SPP–PATS
285, avenue des Maurettes
06270 Villeneuve-Loubet
04 93 34 81 09
secretariat@faspp-pats.org
www.faspp-pats.org